

# L'info-Famille

De l'école Ste-Scholastique

<http://sites.cssmi.qc.ca/stescholastique>

## Février 2024

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

## Dates à retenir...

4 au 10 février	Semaine des enseignant(e)s
12 au 16 février	Semaine de la persévérance scolaire
14 février	Saint-Valentin. On s'habille en rouge, rose, blanc ou mauve.
21 février	Journée pédagogique
19 février	Rencontre du conseil d'établissement
28 février	Soirée d'information projet 6 <sup>e</sup> année pour les parents des élèves de la 3 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> année.

## Alertes textos

Nouveau système d'ALERTES TEXTOS en vigueur !

Pour ses communications d'urgence exceptionnelle (fermeture d'établissement, incident localisé, etc.), le CSSMI s'est doté d'un système de communication efficace bien connu : Les TEXTOS !

Les parents pourront dorénavant recevoir les alertes d'urgence via la messagerie texte sur leur cellulaire. Afin de profiter des alertes textos, vérifiez que vos coordonnées sont à jour en vous connectant sur le Portail Parents. Vérifiez, modifiez ou ajoutez votre numéro dans le « Dossier » de chacun de vos enfants.

Nous envoyons les textos aux deux parents ou au tuteur de l'élève, selon les numéros de cellulaires au dossier.

## Horaire du secrétariat

Nous vous rappelons que Mme Jinny est en poste de 7 h à 11 h 05 et de 12 h 05 à 15 h.

Donc, si vous désirez lui parler ou venir chercher votre enfant, devez le faire durant ces heures.

Merci de respecter cet horaire!

## Rencontre du conseil d'établissement

La prochaine rencontre du C.É. se tiendra le lundi 19 février à 18h30

## Fin d'étape

Dû à la fermeture de l'école avant le congé de Noël, la fin d'étape a été repoussée au 15 mars. Les bulletins de la deuxième étape seront disponibles via le Portail parents au plus tard le 28 mars.

## Changements au niveau du personnel

M. Marco Brunelle, enseignant pour la partie académique de la 6<sup>e</sup> année, a terminé son contrat avec nous. Nous désirons donc souhaiter la bienvenue à Mme Carine Ouellet, qui prendra la relève pour la partie linguistique. Nous remercions M. Marco pour son bon travail auprès des élèves !

## Semaine des enseignant(e)s du 4 au 10 février 2024

Chères enseignantes,  
Cher enseignant,

Cinq jours, c'est trop peu de temps pour exprimer  
Tout ce qu'il faut pour vous remercier  
Votre expertise, votre dévouement, votre disponibilité  
Votre rôle essentiel joué jour après jour auprès des enfants qui nous sont confiés  
Quoiqu'il en soit, chaque geste compte  
Pour que ces enfants gardent un bon souvenir  
Du temps passé à vos côtés  
Et de tout ce que vous leur avez apporté  
Pour tout cela, je vous remercie du fond du cœur!

Merci Mme Sophie Lavoie pour votre bienveillance et votre attitude positive!  
Merci Mme Julie Pelletier pour votre calme et votre gentillesse!  
Merci Mme Alexa Morin pour votre engagement et votre capacité d'adaptation!  
Merci Mme Dominique Gaudreau pour votre professionnalisme et votre rigueur!  
Merci Mme Mylène Côté pour votre douceur et votre patience!  
Merci Mme Geneviève Varin pour votre sens de l'écoute et votre empathie!  
Merci Mme Amélie Huot pour votre passion et votre autorité bienveillante!  
Merci Mme Julie Tellier pour votre rigueur et votre sens de l'organisation!  
Merci Mme Cynthia Durocher pour votre adaptabilité et votre attitude positive!  
Merci Mme Marie-Christine Plante pour votre générosité et votre soutien auprès des élèves!  
Merci Mme Patricia Godin pour votre simplicité et votre sens de l'organisation!  
Merci Mme Christiane Lussier pour votre rigueur et votre professionnalisme!  
Merci Ms. Lindsay Taylor pour votre empathie et votre capacité d'adaptation!  
Merci M. Marco Brunelle pour votre amour des ados et votre capacité d'adaptation!  
Merci Mme Carine Ouellette pour votre enthousiasme et votre attitude positive!

Bonne semaine à tous!

Mme Menezes  
Directrice

## Vêtements extérieurs

À tous les jours, les élèves doivent arriver à l'école avec ces items:

- Manteau d'hiver;
- Pantalon de neige;
- Tuque;
- Mitaines chaudes (2 paires si possible);
- Bottes d'hiver.

**Le matin, veuillez s.v.p. porter une attention particulière lors du départ de la maison de votre enfant afin d'éviter des oublis.**

## Sortie scolaire

Le vendredi 1<sup>er</sup> mars prochain, tous les élèves vivront une sortie éducative aux Glissades du Domaine des Pays d'en Haut, situé à Piedmont. Votre enfant a reçu une lettre à ce sujet aujourd'hui.

## RAPPEL IMPORTANT

**Depuis le retour en janvier, nous remarquons une augmentation du non-respect du code de vie. Nous sollicitons votre collaboration, chers parents, pour lire avec votre enfant le code de vie de l'école et discuter de l'importance d'agir de manière respectueuse envers tout le monde.**

**Merci pour votre précieuse et habituelle collaboration!**

## Code de vie de l'école Sainte-Scholastique

À l'école Sainte-Scholastique, nous nous engageons à offrir un environnement sécuritaire, harmonieux et accueillant pour tous les élèves et les adultes qui la fréquentent. Nous priorisons le lien d'attachement entre les élèves et les adultes ainsi qu'un accompagnement pour les aider à développer leur maturité affective. Ce mode de vie évolutif permet aux élèves de faire des expériences significatives tout au long de leur cheminement scolaire. L'équipe-école et les parents s'engagent donc à accompagner les élèves à mettre en pratique le mode de vie par une éducation positive et la recherche de solutions.

**Élèves, équipe-école et parents s'engagent à :**

- Accepter et faire confiance en l'autorité des adultes de l'équipe-école qui veillent à la sécurité et au bien-être de tous les élèves;
- Agir avec bienveillance en faisant preuve de gentillesse, de générosité et de gratitude;
- Démontrer de l'empathie envers les autres et soi-même;
- S'impliquer du mieux qu'ils peuvent dans les apprentissages académiques, affectifs, comportementaux et sociaux;
- Démontrer du respect et de la responsabilité envers soi-même, autrui et l'environnement.

## Code de vie

	Règles de vie...	Raisons...
<b>1.</b>	Je me respecte et je respecte les autres en gestes et en paroles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se sentir bien, en confiance et en sécurité;</li> <li>• Vivre dans un climat agréable et harmonieux;</li> <li>• Respecter les différences individuelles;</li> <li>• Permettre de mieux apprendre;</li> <li>• Favoriser les relations positives avec l'entourage;</li> <li>• Avoir du plaisir à jouer avec les autres.</li> </ul>
<b>2.</b>	J'accepte l'autorité des adultes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vivre dans un climat agréable et harmonieux;</li> <li>• Se sentir en confiance et en sécurité;</li> </ul>
<b>3.</b>	Je garde en bon état les lieux et le matériel qui sont à ma disposition.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vivre dans un milieu propre et agréable;</li> <li>• Assurer sa sécurité et celle des autres;</li> <li>• Profiter d'un matériel et d'un lieu en bon état;</li> </ul>
<b>4.</b>	Je circule calmement en tout temps et en silence lors des heures de classe.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour éviter des accidents et les conflits;</li> <li>• Apprendre à vivre en société;</li> <li>• Favoriser sa sécurité et celle des autres;</li> <li>• Vivre dans un climat calme et agréable;</li> <li>• Favoriser les apprentissages.</li> </ul>
<b>5.</b>	Je m'engage pleinement dans ma réussite scolaire avec persévérance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer de bonnes habitudes de ponctualité;</li> <li>• Permettre un climat propice aux apprentissages;</li> <li>• Permettre de se sentir bien dès le début de la journée.</li> </ul>

## Protocole disciplinaire – La cascade de violence

Voici le protocole disciplinaire de l'école Sainte-Scholastique. Le suivi de ce protocole est fait par les intervenants de l'école. Il s'applique dès le 1<sup>er</sup> geste de violence (violence physique, violence verbale, vol, etc.). Avec cet outil, nous voulons travailler en équipe avec vous afin d'aider votre enfant. **Afin d'assurer un suivi, ce document sera conservé dans le dossier de l'élève ainsi que les avis d'information.**

Lorsque vous recevrez un avis d'information à signer, nous souhaitons que :

- Vous discutiez avec votre enfant de la raison pour laquelle il a reçu un **avis d'information pour un geste de violence** ainsi que des solutions alternatives à la violence et de sa responsabilité en tant qu'acteur;
- Vous signiez et retourniez l'avis d'information à l'école;
- Vous preniez connaissance de l'étape où il est rendu dans le protocole. **L'étape sera indiquée sur l'avis d'information.**

<b>1<sup>er</sup> geste de violence/intimidation</b>	
Rencontre avec un intervenant de l'école. Information à la direction Contact avec le parent. Possibilité de suspension**.	<b>Signatures AVIS D'INFORMATION</b>
<b>2<sup>e</sup> geste de violence/intimidation</b>	
Rencontre avec un intervenant de l'école. Information à la direction Contact avec le parent Possibilité de suspension**. Plan d'action.	<b>Signatures AVIS D'INFORMATION</b>
<b>3<sup>e</sup> geste de violence/intimidation</b>	
Rencontre avec un intervenant de l'école. Rencontre avec le parent et la direction Suspension**. Mise en place d'un plan d'intervention. **	<b>Signatures AVIS D'INFORMATION</b>
<b>4<sup>e</sup> geste de violence/intimidation</b>	
Rencontre avec un intervenant de l'école. Rencontre avec le parent et la direction Suspension**. Possibilité de référence professionnelle.	<b>Signatures AVIS D'INFORMATION</b>
<b>5<sup>e</sup> geste de violence/intimidation</b>	
Rencontre avec un intervenant de l'école. Rencontre avec le parent et la direction Suspension**. Possibilité de référence à un service spécialisé. Rencontre multi (intervenants de l'école et/ou de la CSSMI).	<b>Signatures AVIS D'INFORMATION</b>

\*\* Les modalités de suspension et les conséquences seront à déterminer par le personnel intervenant et la direction de l'école selon la gravité du geste posé. \* Ces niveaux font référence à la composante # 8 de notre Plan de lutte.

# Violence et intimidation

À l'école, aucune manifestation de violence ou d'intimidation n'est tolérée, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations par l'intermédiaire des médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire, car il y aura des conséquences. Toute forme de violence physique, verbale ou écrite envers tous n'est aucunement tolérée. Les gestes et/ou paroles inacceptables, la violence physique, verbale ou psychologique, l'intimidation, les gestes dangereux, la bagarre, le vol, le vandalisme, le harcèlement, la possession d'objets menaçants, etc. représentent un manquement grave et seront gérés à partir de la cascade de violence selon le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Exceptionnellement, selon la gravité et l'intensité du geste posé, l'équipe-école se réserve le droit de passer directement à un niveau supérieur d'intervention et de communiquer avec la DPJ si nécessaire.

## Voici quelques définitions importantes :

**Conflit** : chicane, désaccord ou opposition entre 2 personnes ou plus.

**Intimidation** : Forme d'agression où les 4 critères suivants doivent être présents :



- Une inégalité du pouvoir;
- L'intention de faire du tort;
- Des sentiments de détresse de la part de l'élève qui subit de l'intimidation;
- La répétition des gestes d'intimidation sur une certaine période.

**Cyber intimidation** : intimidation via les médias sociaux (Facebook, Snapchat, Tiktok, etc.)

Vous pouvez en tout temps consulter le plan de lutte à l'intimidation et à la violence de l'école via le site de l'école.

**Droit de fouille** : L'école est propriétaire du pupitre et du casier et, par conséquent, se réserve le droit de les ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu. La direction de l'établissement pourrait également procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sacs, cellulaires, ordinateurs, etc.) si elle a des informations à l'effet que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au Code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.

**J'apporte uniquement le matériel autorisé et/ou demandé. Les appareils électroniques, cellulaires, appareils photo et montres intelligentes sont interdits en tout temps incluant les sorties, le service de garde et les activités privilèges.**

## Courrier de la gentillesse à l'occasion de la Saint-Valentin!



Du 12 au 14 février 2024 inclusivement, les élèves pourront écrire et poster des petits mots, des poèmes et des dessins aux personnes qui leur tiennent à cœur et qu'ils apprécient dans l'école. Éléves, enseignants, enseignants spécialistes, TES, surveillantes d'élèves, concierges, secrétaire, parents, etc. Profitons-en pour créer une ambiance d'amitié, d'amour et d'harmonie dans notre école. Dites-le avec des mots, c'est important ! Les parents sont invités à le faire aussi!

La boîte aux lettres sera placée dans l'école à l'entrée principale pour recueillir le courrier.

Chaque lettre doit être bien identifiée (prénom et le nom, numéro de groupe et le nom de l'enseignant/enseignante), cela facilitera le travail des facteurs. Le courrier sera distribué dans les classes à tous les jours.

Bonne Saint-Valentin à tous!

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Groupe : \_\_\_\_\_

Classe de : \_\_\_\_\_

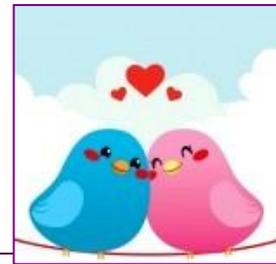
Message :

---

---

---

---



# CSSMI



**ADMISSION ET INSCRIPTION**  
**RENTÉE SCOLAIRE 2024-2025**

Du **29 janvier**  
au **9 février 2024**

## ADMISSION ET INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Toute personne qui souhaite obtenir pour la première fois des services éducatifs dans l'une de nos écoles doit présenter une demande d'admission au Centre de services scolaire des Mille-Îles. Bien qu'elle puisse être effectuée en tout temps dans l'année, aux fins d'application de la [Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements](#), l'élève inscrit au plus tard le **15 mars 2024** a priorité sur celui inscrit après cette date. De même, l'élève qui réside sur le territoire du CSSMI a priorité avant tout élève résidant à l'extérieur du territoire.

Territoire desservi : Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Deux-Montagnes, Lorraine, Mirabel (secteurs de Saint-Augustin, Saint-Benoît, Sainte-Scholastique et du Domaine-Vert), Oka, Pointe-Calumet, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Placide et Terrebonne Ouest.

## RÉINSCRIPTION DES ÉLÈVES QUI FRÉQUENTENT DÉJÀ UN ÉTABLISSEMENT DU CSSMI

### Surveillez vos courriels !

La réinscription des élèves fréquentant déjà un établissement du CSSMI se fait en ligne sur le Portail Parents (Mozaïk), au début du mois de février 2024. Les informations sont acheminées aux parents par courriel à la fin du mois de janvier.

Pour lire toutes les chroniques du mois de février du CSSMI, vous n'avez qu'à cliquer [ici](#)

